

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

n° 2019-P144

Au Conseil d'administration

Pour: DÉCISION

Date 2019-11-21

Sujet/titre

Bibliothèque et Archives Canada – Gatineau 2 – Design final

But de la proposition

- Obtenir l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et de design pour le design final retenu pour le projet Gatineau 2 de Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

Recommandation

- QUE soit accordée l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et de design pour le design final du nouveau centre de préservation Bibliothèque et Archives Canada (projet Gatineau 2), conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.
- QUE la signature de cette approbation fédérale soit déléguée au vice-président, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Pierre Vaillancourt, Vice-président par intérim, Aménagement de la capitale
Nom

Signature

1. Autorité

- *Loi sur la capitale nationale*, article 12

2. Description du projet

- Cette proposition traite de la construction d'un nouveau centre de préservation (Gatineau 2) qui permettra de consolider les fonds d'archives de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) à son campus de Gatineau. Elle donnera à BAC les installations requises pour la préservation à long terme de ses fonds d'archives en plus de renouveler son portefeuille immobilier de manière à répondre à ses besoins pour de longues années à venir.
- Gatineau 2 sera situé au nord du Centre de préservation construit en 1997 spécialement pour assurer la sauvegarde du patrimoine archivistique du Canada (annexe A).
- Gatineau 2 fait partie intégrante du Plan d'aménagement à long terme des biens immobiliers de BAC.
- Bien qu'il ne soit pas situé dans le Cœur de la capitale ou dans la masse des terrains d'intérêt national, le projet fait partie d'une institution culturelle nationale dans le paysage de la capitale nationale.
- BAC, de concert avec SPAC à titre d'autorité contractante et responsable du processus d'approvisionnement, ont signé un contrat de partenariat public-privé avec la société Plenary Properties Gatineau LP visant la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du centre de préservation. Ce mandat comprend la conception et la construction des nouvelles installations.
- Les exigences fonctionnelles du système automatisé de stockage des collections limitent la flexibilité du design.
- En raison de la présence d'espèces en péril dans la partie ouest du site non aménagée, tout autre projet d'agrandissement du site nécessitera des mesures d'atténuation environnementales.
- La présence d'une emprise existante de corridor hydroélectrique traversant le site pose une contrainte à la planification et à la conception futures.

Portée du projet

- Installation moderne et spécialisée d'une superficie brute d'environ 11 920 m² et qui comprend :
 - Un système automatisé d'entreposage des collections pouvant recevoir 617 000 contenants de pièces d'archives – Les dimensions de ce système totalisent 6 600 m² sur une hauteur de 18,3 m, le tout étant aménagé selon les exigences normalisées pour le stockage d'archives;
 - Un lien physique vers le Centre de préservation actuel;
 - Des caractéristiques architecturales du bâtiment et un aménagement paysager des lieux qui tiennent compte du milieu d'insertion et du milieu bâti environnant.

BAC a énoncé les principes directeurs de projet suivants :

- *Capacité* - Une installation appropriée, sécuritaire et à la fine pointe de la technologie pour la préservation des archives et leur accès.
- *Centre d'excellence* - Mettre à profit la réputation de BAC en tant que centre d'excellence pour renforcer son rôle de chef de file dans la communauté archivistique.
- *Flexibilité* - Offrir des espaces polyvalents qui peuvent être transformés facilement pour s'adapter aux besoins et aux défis auxquels BAC sera confronté dans l'avenir.
- *Durabilité* - Maximiser la durabilité de l'installation tout en tenant compte des exigences liées aux collections et à l'accès. La proposition respectera la certification LEED, catégorie argent.
- *Innovation* – Améliorer la prestation des programmes et le rendement de l'installation grâce à des solutions créatives, déjà mises à l'essai, pour la conception, la construction et l'exploitation.

Sommaire de l'approbation du projet

- Mars 2017—les esquisses de design et les facteurs de conception du projet ont été présentés au CCUDI
- Avril 2017—le conseil d'administration de la CCN a approuvé les esquisses de design et les principes directeurs d'aménagement de la capitale de la CCN (annexe B) en avril 2017.
- Août 2018—le concept de design du requérant retenu a été présenté au CCUDI
- Mai 2019—le schéma du design a été présenté au CCUDI
- Juin 2019—le conseil d'administration de la CCN a approuvé le concept de design, l'ensemble des travaux d'excavation et la construction de la fondation du bâtiment
- Octobre 2019—le design détaillé a été présenté pour la dernière fois au CCUDI. Le comité a fourni des commentaires positifs au personnel de la CCN aux fins d'approbation du projet. Les commentaires du comité à ce propos sont joint à l'annexe C.

3. Analyse du personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

- Le requérant a intégré avec succès les conseils et recommandations de la CCN relatifs à la conception et à l'utilisation du sol de la proposition, notamment:
 - L'incorporation d'une berme et d'un tampon paysager pour protéger la zone de chargement et l'annexe mécanique.
 - L'ajout de paysages pour encadrer l'entrée principale et améliorer l'aménagement de la cour du personnel.
 - L'utilisation d'une maquette à grande échelle pour démontrer que le motif texturé sur les panneaux préfabriqués en béton pourrait être réalisé.

4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN : « Définir l'orientation de la planification à long terme liée aux terrains fédéraux, afin d'orienter et surveiller l'utilisation et l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada. »
- Le Plan d'entreprise de la CCN de 2019-2020 à 2023-2024, priorité d'entreprise n° 4 : « Entreprendre, renouveler et communiquer les plans d'aménagement requis, et coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale. »
- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (CCN)
- Le Plan des terrains urbains de la capitale de la CCN (2015)
- Le Plan des immobilisations à long terme de BAC identifie la proposition comme sa pièce maitresse.
- Le Plan triennal de BAC (2016-2019) identifie la proposition comme une de ses priorités

5. Consultations et communication

- BAC a entrepris un programme de consultation avec la Ville de Gatineau et Hydro-Québec. Aucune consultation publique n'est prévue par le requérant.

6. Prochaines étapes

- Mise en œuvre des travaux de construction – hiver 2020

7. Liste des annexes

Annexe A – Carte des propriétés

Annexe B – Principes directeurs d'aménagement de la capitale de la CCN,
9 décembre 2016, approuvé par le conseil en avril 2017

Annexe C – Extrait du procès-verbal provisoire de la réunion du CCUDI des
3 et 4 octobre 2019

8. Auteurs de la proposition

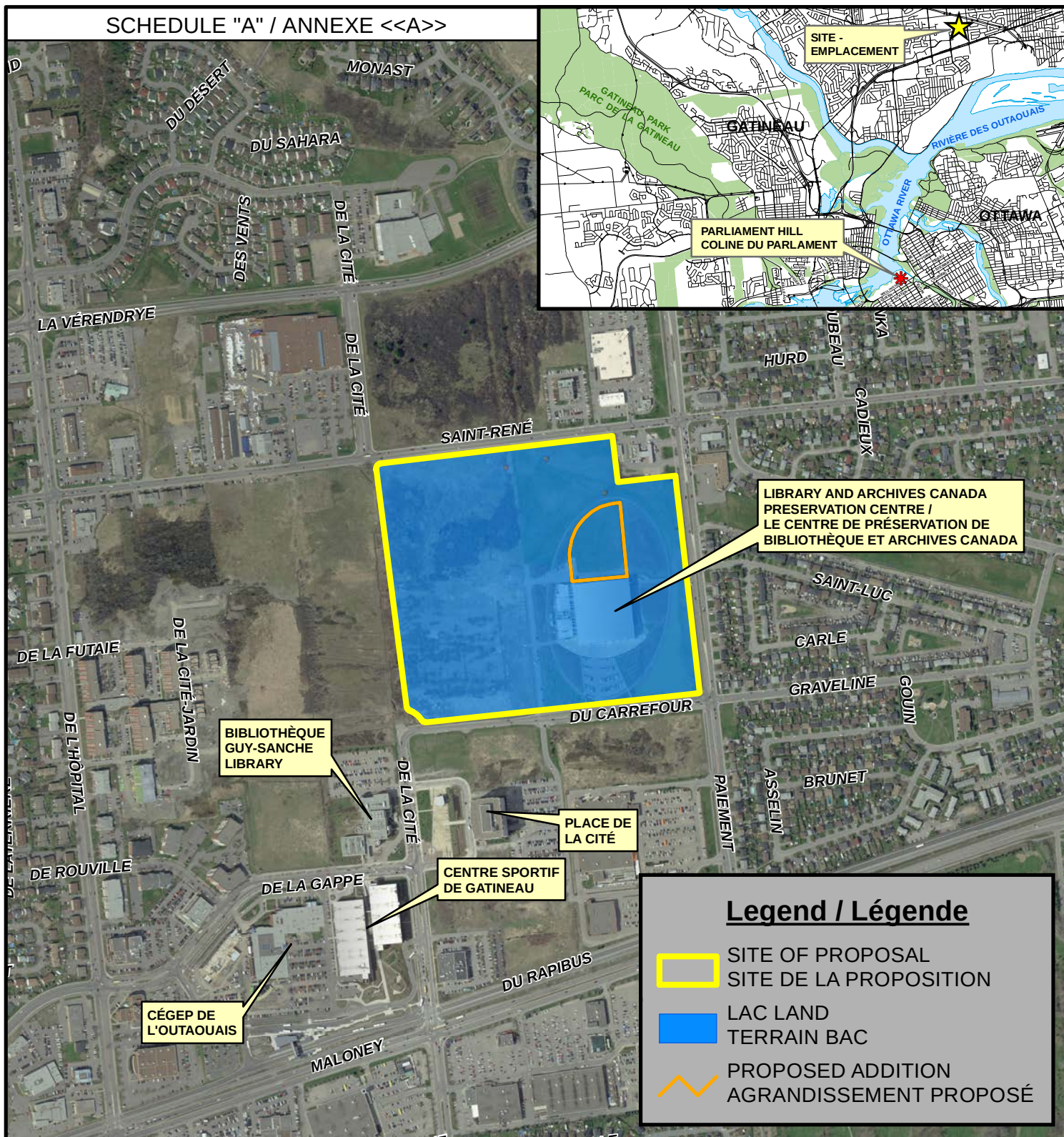
Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Aménagement de la capitale (AC)

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales, programmes du patrimoine et de l'archéologie, AC

Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales de design, AC

Kate-Issima Francin, planificatrice principale, Utilisation du sol, AC

SCHEDULE "A" / ANNEXE <<A>>



PREPARED BY THE GEOMATICS SECTION / PRÉPARÉ PAR LA SECTION DE LA GÉOMATIQUE



Canada

Subject - Objet LIBRARY AND ARCHIVES CANADA, 625 boul. du Carrefour, Gatineau, QC
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, 625 boul. du Carrefour, Gatineau, QC

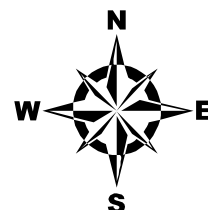
Submitted by - Soumis par
D. CHAMPAGNE, Executive Director / Directeur exécutif

Branch - Direction
CP / AC

Date
2017-02-08

Scale - Échelle
1:9,000

Parcel - Parcelle



Annexe B

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CAPITALE

Le 9 décembre 2016

PROJET : Bibliothèque et Archives Canada (BAC) – Projet Gatineau 2

Les principes directeurs qui s'alignent avec les politiques et lignes directrices d'excellence du design de la CCN et sont identifiés par BAC en tant qu'éléments prioritaires dont il faut tenir compte et assurer la concordance tout au long du développement du projet Gatineau 2 et ce, tout au long des diverses étapes d'approbation du design des éléments architecturaux et paysagers.

1. Principes de haut niveau

- 1.1. Planifier et gérer les nouveaux bâtiments de manière à mettre en valeur le symbolisme, la dignité et le prestige de la capitale.
- 1.2. Maintenir un haut niveau de qualité et d'innovation en matière de design urbain, d'architecture et d'architecture du paysage, en fonction de l'emplacement et du milieu d'insertion.
- 1.3. Promouvoir l'utilisation d'approches intégrées de conception pour favoriser les meilleurs résultats, et assurer la participation active de spécialistes pour réaliser des projets de grande qualité qui mettent en évidence la région de la capitale en tant que lieu d'inspiration.
- 1.4. Explorer les moyens de créer des expériences culturelles basées sur les ressources archéologiques, historiques, et autres ressources culturelles, tout en veillant à la protection de ces ressources pour les générations futures.

2. Planification et conformité au cadre d'aménagement

- 2.1. Confirmer la conformité du projet avec les plans et politiques du gouvernement fédéral et de la CCN applicables au site :
 - i. *Le Plan de la capitale du Canada* de la CCN (2017)
 - ii. *Le Plan des terrains urbains de la capitale* de la CCN (2015)
- 2.2. **Contexte urbain** – Assurer une implantation qui contribuera positivement à l'interaction avec le contexte urbain et les ouvrages environnants de manière à protéger les caractéristiques naturelles et les espaces verts urbains. On peut y arriver en tenant compte des points de vue, des relations entre les formes bâties et de l'aspect visuel de la rue.
- 2.3. **Domaine public** - Préserver la qualité de l'expérience des visiteurs, la vie publique du site et le sens du lieu pour créer un domaine public actif, animé, digne et confortable sur le plan climatique.

3. Excellence du design - Architecture

- 3.1. **Forme bâti pour les interventions au-dessus du niveau du sol** - Démontrer une intégration positive avec le bâtiment existant et ses environs en ce qui concerne

l'échelle, les proportions et les matériaux, tout en maintenant l'empreinte de l'intervention aussi efficace que possible, sans perte d'espace.

3.2. **Complémentarité avec l'existant** - Compléter et améliorer le bâtiment existant par le maintien ou la continuation de la structure existante du bâtiment ou par l'introduction d'un contraste par le biais de la nouvelle intervention.

3.3. **Localisation et orientation**

i. Réduire le plus possible l'enlèvement d'arbres. Profiter de l'ensoleillement et tenir compte des vents dominants afin d'éviter les incidences des vents violents et des tunnels de vents.

ii. Coordonner l'aménagement des nouvelles entrées en fonction de l'emplacement des points d'arrêt du transport en commun.

iii. L'entrée principale du bâtiment existant devrait demeurer à son emplacement actuel.

3.4. **Équipement technique**

i. Éviter de rendre trop visibles les infrastructures de support nécessaires comme les quais de chargement, les aires d'entrepôts ou d'entretien, les installations de traitement des déchets, les génératrices d'urgence, l'équipement mécanique, etc. Fournir des écrans visuels selon les besoins.

ii. Respecter les exigences suivantes pour toutes les composantes d'antennes, d'évents et d'autres installations visibles ou saillantes, que ce soit en toiture, à d'autres endroits des bâtiments ou parmi les aménagements paysagers. Ces installations devraient être :

- discrètement conçues et situées.
- conformes aux plans et règlements municipaux.
- aussi peu nombreuses et aussi petites que possible, de couleur discrète de manière à s'harmoniser et se fondre dans leur environnement (des couleurs foncées pourraient être les plus appropriées dans la majorité des emplacements).
- placées avec un retrait approprié par rapport au bord de la toiture afin de réduire leur visibilité et leur incidence visuelle.

3.5. **Matériaux**

i. Choisir des matériaux durables, de bonne qualité et de belle apparence.

ii. S'harmoniser aux textures et aux nuances de couleurs du bâtiment existant, et réaliser une palette cohérente.

3.6. **Toiture verte**

Considérer l'utilisation d'une toiture verte pour réduire l'effet d'îlot thermique.

4. **Excellence du design – Aménagements paysagers**

4.1. **Architecture du paysage** - Parvenir à l'excellence du design grâce à une conception des aménagements paysagers qui est en harmonie avec l'importance culturelle de l'existant et respectueuse de l'emplacement.

4.2. **État actuel** - Considérer la course du soleil, les surfaces ombragées, le drainage de surface existant, les pentes et autres caractéristiques du site qui pourraient avoir une incidence sur la conception des plantations.

4.3. **Caractéristiques particulières** – Souligner les éléments d'intérêt particulier et les autres caractéristiques qui contribuent à définir le caractère du site.

4.4. **Stationnement** – Réduire ou éliminer le stationnement de façon substantielle, ou placer le stationnement en souterrain. Réduire au minimum les routes et aires asphaltées et, dans la mesure du possible, élaborer des stratégies novatrices de stationnement hors site.

i. Créer ou fournir des places de stationnement fonctionnelles, sûres, sécuritaires, et accessibles pour tous les usagers.

– Organiser les rangées et les places de stationnement pour permettre des aires consolidées d'aménagements paysagers et donner la possibilité de gérer sur place les eaux de ruissèlement. Conserver et protéger les arbres existants, la végétation, les pentes naturelles et les sols indigènes et intégrer ces caractéristiques dans le plan d'ensemble de l'architecture du paysage.

– Installer du pavage décoratif ou un changement de matériau ou de couleur de pavage pour accentuer les bordures, les voies et les traverses piétonnes, les entrées, les aires de chargement et les autres éléments particuliers situés dans les parcs de stationnement.

ii. Atténuer l'effet d'îlot thermique urbain en limitant l'utilisation de surfaces foncées ou imperméables dans les parcs de stationnement. Utiliser des matériaux de teintes claires, comme le béton, l'asphalte blanc ou des pavés de teintes claires, dans les éléments inertes du paysage pour réduire les températures de surface et la contribution à l'effet d'îlot thermique urbain. Installer un pavage perméable ou poreux, comme des pavés à joints ouverts, de l'asphalte ou du béton poreux, ou des grilles avec sable ou gravier, selon ce qui convient le mieux à l'état du parc de stationnement.

iii. Gérer la qualité et la quantité des eaux pluviales sur le site en distribuant les aménagements paysagers à la grandeur du site pour adoucir et masquer les contours des parcs de stationnement, accentuer les voies de circulation, créer des conditions agréables pour les piétons et accroître les zones d'ombre et les avantages des eaux pluviales.

4.5. **Paysage**

i. S'assurer d'une conception du paysage sensible à son contexte avec un équilibre entre les espèces de feuillus et de conifères pour susciter un intérêt saisonnier.

ii. Mettre en œuvre les plantations en respectant les conditions locales et l'utilisation du site, pour un résultat attrayant et intéressant toute l'année.

iii. Réduire le plus possible les besoins en eau d'arrosage en ayant recours à des espèces locales indigènes.

iv. Préserver les arbres existants le plus possible.

v. Utiliser des espèces indigènes et des espèces hybrides locales. Il est interdit d'utiliser des espèces envahissantes, et il est déconseillé d'utiliser des espèces qui ont tendance à être menacées d'infestation.

4.6. **Éclairage extérieur**

i. Combiner la sécurité fonctionnelle, l'aide à s'orienter, la contribution à un sens particulier du lieu, et promouvoir l'excellence visuelle pour créer un paysage de nuit attrayant avec éclairage extérieur selon les besoins.

- ii. S'assurer que la qualité de l'éclairage de nuit soit d'une gamme de couleurs chaudes avec une distorsion minimale de la couleur.

4.7. Considérations hivernales – Concevoir et fournir l'infrastructure qui supporte l'animation hivernale souhaitée et améliore le confort par temps froid.

- i. Incorporer des stratégies de design pour contrer les vents, en particulier les vents dominants et les courants d'air descendants.
- ii. Accroître le plus possible l'exposition au soleil par le biais de l'orientation et du design.

4.8. Gestion des eaux pluviales

- i. Intégrer les bonnes pratiques de gestion pour une gestion durable des eaux pluviales sur le site.
- ii. Améliorer la qualité de l'eau par le contrôle de l'eau de pluie à son point d'impact, par la gestion de l'infiltration de l'eau et le transfert de tout excès hors site par des réseaux (comme des fossés ou des baissières et des égouts pluviaux).
- iii. Respecter la capacité hydraulique et les seuils d'érosion des cours d'eau récepteurs par une gestion opportune des débits de pointe.
- iv. Dans la mesure du possible, adopter les stratégies de design suivantes :
 - Infiltration : les tranchées d'infiltration, le pavage poreux, les rigoles de drainage gazonnées avec tuyaux perforés, les zones de pavés de taille réduite
 - Biorétention ou biofiltration : filtration par bandes végétalisées d'espèces non envahissantes, de préférence indigènes, jardins pluviaux, bassins biologiques, zones humides construites
 - Collecte d'eau de pluie : citernes, bacs de récupération
 - Amélioration de la qualité de l'eau : dessableurs-dégraisseurs, séparateurs par déflexion continue
 - Bassins de rétention et barrages permanents de vérification dans les fossés
 - Étang de rétention (pour les sites de plus grande envergure)
 - Toitures vertes, jardins de toiture et murs végétalisés : réduire la surface de ruissèlement, tout en modulant les chaleurs extrêmes à l'intérieur d'un bâtiment.

4.9. Surfaces perméables - Utiliser de l'asphalte ou du béton poreux, du gazon renforcé ou des unités de pavage perméables lorsque possible pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol sur site dans un bassin de stockage à fondation granulaire ou par des conduits d'évacuation hors site.

4.10. Signalisation et orientation - Faciliter l'orientation en fournissant une information claire, facile à lire et facile à trouver. Transmettre l'information sur l'interprétation, l'orientation ou sur la sûreté ou la sécurité de manière claire et visible. Favoriser l'utilisation de pictogrammes standardisés.

4.11. Art public - Encourager l'inclusion d'œuvres d'art public et de programmes d'interprétation. Démontrer une forte intégration au bâtiment ou au site et contribuer à diversifier l'expression artistique de la capitale.

5. Durabilité

- 5.1. Assurer la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable pour le Canada 2013–2016.
- 5.2. Démontrer un engagement à l'endroit de la durabilité qui reflète une compréhension et un respect pour le patrimoine naturel et culturel et pour l'environnement du site en ce qui concerne la conception, la construction et l'exploitation du bâtiment.
- 5.3. Mobilité et accès. Supporter la mobilité active et durable comme moyen d'accéder au site et prioriser les améliorations favorables aux piétons, aux cyclistes et au transport en commun.

6. Accessibilité universelle

- 6.1. Démontrer les bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle pour l'égalité d'accès, l'utilisation et la pleine jouissance du bâtiment et du site, en respectant (et, dans la mesure du possible, en excédant) les normes et lignes directrices reconnues à l'échelle nationale pour l'accessibilité universelle.
- 6.2. Se conformer à la norme CAN/CSA-B651 Norme d'accessibilité universelle pour tous les bâtiments.

Pour toute question ou clarification, prière de ne pas hésiter à me contacter.
Bien à vous,

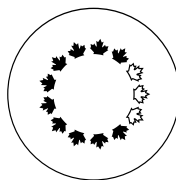
Rita Tadi | OAAQ, M.Arch

Architecte principale, Design et Utilisation du sol, Aménagement de la capitale
rita.tadi@ncc-ccn.ca | 613.239.5678 #5793

CC.

CCN Lucie Bureau
Stanley Leinwand
Valérie Bédard
Jason Hutchison
Natalie Ognibene
Kate-Issima Francin

BAC Luc Fréchette
Nathalie Éthier
GRC Martin Tite
Dialog Jim Goodwin



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of October 3 and 4, 2019

2019-P144 - Library and Archives Canada –
Gatineau 2 – Final Design (C)

These minutes have not been approved yet.

Members received a presentation on the final design for the Library and Archives Canada's project, Gatineau 2. They commended the team for a clear and articulate presentation, and a great achievement in the context of a P3 project. They gave the following advice :

Site Master Plan

- A master plan should be developed for this site to plan for future uses.
- A parking lot in front of a building is not consistent with NCC's transit-oriented and active mobility targets. Less parking would be best.

Landscape

- The refinements to the landscape, including the addition of a berm, are appreciated.
- The human scale and the winter views are commended.

Materials

- The project's success will depend on the detailing of concrete: texture, colour, highlighting of relief, etc.

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance des 3 et 4 octobre 2019

2019-P144 - Bibliothèque et Archives Canada
– Gatineau 2 – Design final (C)

Ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé.

Les membres assistent à une présentation sur le design final du projet Gatineau 2 de Bibliothèque et Archives Canada. Ils félicitent l'équipe pour une présentation éloquente et claire, et un grand accomplissement dans le contexte d'un projet P3. Ils donnent les conseils suivants :

Plan directeur du site

- On devrait élaborer un plan directeur du site pour planifier les utilisations futures.
- Un stationnement devant un édifice n'est pas en accord avec les objectifs de la CCN axés sur le transport en commun et la mobilité active. Moins de stationnement serait préférable.

Aménagement paysager

- Les raffinements de l'aménagement paysager, y compris l'ajout d'un talus, sont appréciés.
- Les membres font l'éloge de l'échelle humaine et des vues d'hiver.

Matériaux

- Le succès du projet va dépendre des détails du béton : texture, couleur, mise en valeur du relief, etc.

2019-P144 - Library and Archives Canada –
Gatineau 2 – Final Design (C)

2019-P144 - Bibliothèque et Archives Canada
– Gatineau 2 – Design final (C)

These minutes have not been approved yet.

Ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé.

- A ledge could be added so the snow could accumulate and highlight the texture.

- On pourrait ajouter une saillie sur laquelle la neige pourrait s'accumuler et mettre la texture en valeur.

Sustainability

- Maintenance will be key to ensure the concrete ages gracefully. A water recovery system should be explored to collect and reuse the water.
- The project should aim at carbon neutral. Glazing should be triple in order to lower energy bills and increase the occupants' comfort.

Pérennité

- L'entretien va être crucial pour s'assurer que le béton vieillisse élégamment. On devrait étudier l'installation d'un système de récupération des eaux pour recueillir et réutiliser l'eau.
- Le projet devrait viser la neutralité carbone. Le vitrage devrait être triple de façon à réduire les factures d'énergie et accroître le confort des occupants.

Lighting and Furniture

- The initial design element on the façade (strata) should be explored further.
- Lighting will be important to enhance the building.
- Furniture should be at different heights to accommodate the diversity of abilities.

Éclairage et mobilier

- On pourrait étudier davantage l'élément de design sur la façade (strates).
- L'éclairage va être important pour mettre l'édifice en valeur.
- Le mobilier devrait avoir différentes hauteurs pour accommoder la diversité des capacités.

Committee Secretary Caroline Bied Secrétaire des comités